

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.11.2022 Numéro de version 19 (remplace la version 18)

Révision: 11.11.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1. Identificateur de produit**

- **Nom du produit: KLEIBERIT 114.5**

- **UFI: SUYR-A0VG-P00N-YSE3**

- **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange ou utilisations déconseillées**
Réservé aux utilisateurs professionnels.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle / Adhésif

- **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- **Producteur/fournisseur:**

KLEIBERIT SE & Co. KG

Max-Becker-Str. 4

D - 76356 Weingarten / Baden

Allemagne

KLEIBERIT
Chimie S.a.r.l.
200, rue de Paris
F - 67116 Reichstett
France

- **Service chargé des renseignements:**

Téléphone: +49 7244 62 0

FAX: +49 7244 700 0

Email: hse@kleiberit.com

Téléphone: +49 7244 62 152
FAX: +49 7244 700 152

- **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 72 11 00 03 France (français, anglais)

+44 1235 239670 Numéro régional européen (langues européennes)

+33 145425959 Numéro ORFILA (INRS) France

+32 70 245 245 Centre Antipoison Belge

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

- **Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 - GHS/CLP**

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2. Éléments d'étiquetage**

- **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS09

- **Mention d'avertissement Danger**

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acétate d'éthyle

résine 4-tert-butylphénol-formaldéhyde

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes

- **Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

(suite page 2)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.11.2022 Numéro de version 19 (remplace la version 18)

Révision: 11.11.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 114.5

(suite de la page 1)

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

78-93-3 2-butanone: Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

N° d'enregistrement	Identification / Classification GHS-CLP	%
CAS: 92128-66-0 Numéro CE: 921-024-6 Reg.nr.: 01-2119475514-35-XXXX	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes,cycloalcanes Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	≥25-≤30%
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Reg.nr.: 01-2119475103-46-XXXX	acétate d'éthyle Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	20-30%
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0 Reg.nr.: 02-2119752535-35-XXXX 01-2119457290-43-XXXX	2-butanone Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336,	≥10-<20%
CAS: 25085-50-1	résine 4-tert-butylphénol-formaldéhyde Skin Sens. 1, H317	≥1-≤3%
CAS: 8050-09-7 EINECS: 232-475-7	colophane Skin Sens. 1, H317	≥1-<2%
CAS: 68610-51-5 EINECS: 271-867-2	Phenol, 4-methyl-, reaction products with dicyclopentadiene and isobutylene Repr. 2, H361d; Aquatic Chronic 4, H413	<0,5%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.11.2022 Numéro de version 19 (remplace la version 18)

Révision: 11.11.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 114.5

(suite de la page 3)

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

· **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, gravier, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Utiliser un neutralisant.

Assurer une aération suffisante.

· **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Formation et sensibilisation adaptée et régulière des employés.

Manipuler la substance dans le système fermé si possible.

Encapsulage ou aspiration nécessaires.

(pas moins de 5 à 15 changements d'air par heure)

Garantir une bonne ventilation. Cela peut être obtenu en utilisant un dispositif d'aspiration local ou un système d'aspiration général. Si cela ne suffit pas à maintenir la concentration de vapeur de solvant, sur l'emplacement de travail, en dessous des valeurs limites, un appareil de protection respiratoire adéquat doit alors être utilisé. fibérisation : en cabine ventilée avec courant d'air laminaire

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

vérification, maintenance et nettoyage réguliers des équipements et machines

à condition que la température d'utilisation ne soit pas à plus de 20°C au-dessus de la température ambiante
Eviter tout contact avec la peau.

utiliser des pompes pour fûts ou verser avec précaution à partir du conditionnement

Essuyer immédiatement le produit répandu

Éviter la prise d'échantillonnage par immersion

Les procédures de manipulation doivent être bien documentées.

en complément pour les utilisations professionnelles avec contact multiplié et/ou important
limiter la durée d'exposition à 4 heures

Pendant le travail, porter des gants et des lunettes de protection / protection du visage appropriés.
prévoir un plan d'urgence pour les rejets afin de minimiser les effets

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux souterraines, les plans d'eau et les égouts.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Nettoyer les conduites avant déconnexion.

Refermer le conditionnement immédiatement après utilisation

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

>> Prendre des mesures contre les charges électrostatiques. <<

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

· **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Stocker en plein air.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.11.2022 Numéro de version 19 (remplace la version 18)

Révision: 11.11.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 114.5

(suite de la page 4)

- **Indications concernant le stockage commun:** Respecter les réglementations nationales.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Ne stocker qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions.
- **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1. Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
- **DNEL**

92128-66-0 Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes,cycloalcanes

Dermique DNEL	773 mg/kg (homme)
Inhalatoire DNEL	2.035 mg/m ³ (homme)

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL long terme	63 mg/kg (homme)
Inhalatoire DNEL courte terme	1.468 mg/m ³ (homme)
DNEL long terme	734 mg/m ³ (homme)

78-93-3 2-butanone

Dermique DNEL long terme	1.161 mg/kg (homme)
Inhalatoire DNEL long terme	600 mg/m ³ (homme)

1314-13-2 oxyde de zinc

Dermique DNEL long terme	83,3 mg/kg (homme)
Inhalatoire DNEL long terme	5 mg/m ³ (homme)

- **PNEC**

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC-eau douce	0,26 mg/l (non spécifié)
PNEC-l'eau de mer	0,026 mg/l (non spécifié)
PNEC-libération périodique	1,65 mg/l (non spécifié)
PNEC-sédiments d'eau douce	1,25 mg/kg (non spécifié)
PNEC-L'eau de mer des sédiments	0,125 mg/kg (non spécifié)
PNEC-sol	0,148 mg/kg (non spécifié)
PNEC-usine de traitement des eaux usées	650 mg/l (non spécifié)

78-93-3 2-butanone

PNEC-eau douce	55,8 mg/l (non spécifié)
PNEC-l'eau de mer	55,8 mg/l (non spécifié)
PNEC-sédiments d'eau douce	284,7 mg/kg (non spécifié)
PNEC-L'eau de mer des sédiments	284,7 mg/kg (non spécifié)
PNEC-sol	22,5 mg/kg (non spécifié)
PNEC-usine de traitement des eaux usées	709 mg/l (non spécifié)

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.11.2022 Numéro de version 19 (remplace la version 18)

Révision: 11.11.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 114.5

(suite de la page 5)

1314-13-2 oxyde de zinc

PNEC-eau douce	0,0206 mg/l (non spécifié)
PNEC-l'eau de mer	0,0061 mg/l (non spécifié)
PNEC-sédiments d'eau douce	117,8 mg/kg (non spécifié)
PNEC-L'eau de mer des sédiments	56,5 mg/kg (non spécifié)
PNEC-sol	35,6 mg/kg (non spécifié)
PNEC-usine de traitement des eaux usées	0,052 mg/l (non spécifié)

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

78-93-3 2-butanone

BAT (Suisse) 2 mg/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: 2-Butanon (MEK)

· N° CAS - Désignation de la substance Type Valeur Unité

141-78-6 acétate d'éthyle

VLEP (France)	Valeur momentanée: 1468 mg/m ³ , 400 ppm
	Valeur à long terme: 734 mg/m ³ , 200 ppm
IOELV (INT)	Valeur momentanée: 1468 mg/m ³ , 400 ppm
	Valeur à long terme: 734 mg/m ³ , 200 ppm
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 1468 mg/m ³ , 400 ppm
	Valeur à long terme: 734 mg/m ³ , 200 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1460 mg/m ³ , 400 ppm
	Valeur à long terme: 730 mg/m ³ , 200 ppm
	SSc;

78-93-3 2-butanone

VLEP (France)	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm
	Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm
	risque de pénétration percutanée
IOELV (INT)	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm
	Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm
	Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 590 mg/m ³ , 200 ppm
	Valeur à long terme: 590 mg/m ³ , 200 ppm
	H B SSc;

· 8.2. Contrôles de l'exposition

Limiter la durée d'exposition à:

8 heures

en complément pour les utilisations professionnelles avec contact multiplié et/ou important limiter la durée d'exposition à 4 heures

· Contrôles techniques appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas inhale les gaz, les vapeurs et les aérosols.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.11.2022 Numéro de version 19 (remplace la version 18)

Révision: 11.11.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 114.5

(suite de la page 6)

- **Protection respiratoire:** Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante: En application de pulvérisation de protection respiratoire doit être porté. Filtre A/P2 (EN 14387)
- **Protection des mains:** Gants de protection
- **Matériau des gants A** Caoutchouc nitrile - NBR: AlphaTec® (couche noyée non applicable)
- **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection
- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs
- **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Dans l'installation, la surface au sol doit être scellée. N'envoyer l'air d'échappement au dehors qu'au moyen de collecteurs appropriés.
- **Mesures de gestion des risques** S'assurer que la totalité de l'eau usée est collectée et traitée dans une station d'épuration.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

· État physique	Liquide
· Couleur:	Brun clair
· Odeur:	Fruitée
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	60 °C
· Inflammabilité	Facilement inflammable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	1,8 Vol %
· Supérieure:	11,5 Vol %
· Point d'éclair:	-25 °C
· Température d'inflammation:	460 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique à 20 °C:	ca. 2.800 mPas
· Solubilité	
· l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	105 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	ca. 0,87 g/cm³
· Densité relative:	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2. Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Liquide

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.11.2022 Numéro de version 19 (remplace la version 18)

Révision: 11.11.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 114.5

(suite de la page 7)

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosifs	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammables.
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1. Réactivité**
voir l'article 10.3
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2. Stabilité chimique** Stable lorsque conservé et utilisé correctement.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4. Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5. Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6. Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

92128-66-0 Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes,cycloalcanes

Oral LD₅₀ >2.000 mg/kg (rat)

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.11.2022 Numéro de version 19 (remplace la version 18)

Révision: 11.11.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 114.5

(suite de la page 8)

Dermique LD₅₀ >2.000 mg/kg (rat)
 Inhalatoire LC₅₀ /4 h >25,2 mg/l (rat)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD₅₀ 4.934 mg/kg (lapin)
 Méthode: OECD 401
 Dermique LD₅₀ >20.000 mg/kg (lapin)
 Inhalatoire LC₅₀ /4 h 29,3 mg/l (rat)

78-93-3 2-butanone

Oral LD₅₀ >2.193 mg/kg (rat)
 Dermique LD₅₀ >5.000 mg/kg (rbt)
 Inhalatoire LC₅₀ /4 h 34 mg/l (rat)
 LC₅₀ /4 h >5.000 ppm (rat)

8050-09-7 colophane

Oral LD₅₀ 2.800 mg/kg (rat)
 Dermique LD₅₀ >2.000 mg/kg (rat)

1314-13-2 oxyde de zinc

Oral LD₅₀ >5.000 mg/kg (rat)
 Inhalatoire LC₅₀ /4 h >5.700 mg/l (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque une irritation cutanée.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

78-93-3 2-butanone: Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1. Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**

92128-66-0 Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes,cycloalcanes

LC₅₀ 11,4 mg / l / 96h (Elritze - Pimephales promelas)
 EC₅₀ 3 mg / l / 48h (daphnia)

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.11.2022 Numéro de version 19 (remplace la version 18)

Révision: 11.11.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 114.5

(suite de la page 9)

EC₅₀ 30-100 mg / l / 72h (Grünalge-Pseudokirchneriella subcapitata)

141-78-6 acétate d'éthyle

LC₅₀ 230 mg / l / 96h (poisson)EC₅₀ 5.600 mg / l / 48h (algue)

610 mg / l / 48h (daphnia) (DIN 38412)

78-93-3 2-butanone

LC₅₀ 2.990 mg / l / 96h (Elritze - Pimephales promelas)EC₅₀ 308 mg / l / 48h (daphnia)EC₅₀ 1.972 mg / l / 72h (Grünalge-Pseudokirchneriella subcapitata)

8050-09-7 colophane

LC₅₀ <10 mg / l / 96h (Zebrafärbling - Danio rerio)EC₅₀ 5,4 mg / l / 48h (daphnia)EC₅₀ 400 mg / l / 72h (Grünalge-Pseudokirchneriella subcapitata)

1314-13-2 oxyde de zinc

LC₅₀ 1,31 mg / l / 96h (Elritze - Pimephales promelas)EC₅₀ 0,413 mg / l / 48h (daphnia)EC₅₀ 0,136 mg / l / 72h (algue)IC₅₀ 0,1-1 mg / l / 72h (algue)· **12.2. Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.3. Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.4. Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· **12.6. Autres effets néfastes**· **Remarque:** Nocif pour les poissons.· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1. Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· **Catalogue européen des déchets**

08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.11.2022 Numéro de version 19 (remplace la version 18)

Révision: 11.11.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 114.5

(suite de la page 10)

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:**

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum. Evacuation conformément aux prescriptions légales.
minimiser déchet.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

UN1133

- **ADR, IMDG, IATA**

- **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

- **ADR**

1133 ADHÉSIFS, DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT
ADHESIVES, MARINE POLLUTANT
ADHESIVES

- **IMDG**

- **IATA**

- **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

- **Classe**

3 Liquides inflammables.

- **Étiquette**

3

- **14.4. Groupe d'emballage**

II

- **ADR, IMDG, IATA**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes

- **14.5. Dangers pour l'environnement**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

- **Marine Pollutant:**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

- **Marquage spécial (ADR):**

- **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Liquides inflammables.

- **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 33

- **No EMS:**

F-E,S-D

- **Stowage Category**

B

- **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable.

- **ADR**

5L

- **Quantités limitées (LQ)**

Code: E2

- **Quantités exceptées (EQ)**

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml

ml

- **Catégorie de transport**

2

- **Code de restriction en tunnels**

D/E

- **Remarques:**

Transport conformément au 2.2.3.1.4 ADR (liquides visqueux)

- **IMDG**

5L

- **Limited quantities (LQ)**

Code: E2

- **Excepted quantities (EQ)**

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.11.2022 Numéro de version 19 (remplace la version 18)

Révision: 11.11.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 114.5

· Remarques:	(suite de la page 11)
	Transporting in accordance to 2.3.2.2 IMDG (viscous liquids)
· IATA	
· Remarques:	Transporting in accordance to 3.3.3.1.1 IATA DGR (viscous liquids) PAS < 30L; CAO < 100L

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Faire attention à Pos no 2 - Identification des dangers
- Directive 2012/18/UE - Seveso-III:
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients est répertorié.
- Catégorie SEVESO
 - E2 Danger pour l'environnement aquatique
 - P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- Règlement (CE) N° 1907/2006 - REACH, ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Règlement (CE) N° 649/2012

Aucun des composants n'est compris.

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

78-93-3 2-butanone: 3

108-88-3 toluène: 3

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

78-93-3 2-butanone: 3

108-88-3 toluène: 3

- Prescriptions nationales:

- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction: Réservé aux utilisateurs professionnels.
- VOC - 2010/75/EU [g/L]: <650,0 g/l
- VOC - 2010/75/EU [%]: <75,00 %
- (CH) VOCV - Volatile Organic Compounds/Composés Organiques Volatiles [%] <75,00 %

(suite page 13)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 11.11.2022 Numéro de version 19 (remplace la version 18)

Révision: 11.11.2022

Nom du produit: KLEIBERIT 114.5*(suite de la page 12)***Réglementation française (décret n ° 2011-321): classe A+****15.2. Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H361d Susceptible de nuire au fœtus.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
- EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau.

Service établissant la fiche technique: Sécurité & Environnement**Numéro de la version précédente:** 18**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4